

Chapitre IX - Mathieu D'Amours II, sieur de Freneuse

Parmi les fils de Mathieu D'Amours, père, un fils a pensé à se faire prêtre et non pas militaire. C'était Mathieu, né et baptisé le 14 mars 1657, à Québec. On lui donna le titre de Freneuse. À quatorze ans il alla étudier au Séminaire de Québec; il porta même la soutane trois ans et reçut les ordres mineurs le 12 décembre 1677. Puis il suivit les cours de philosophie au Collège des Jésuites. Le Séminaire de Québec possède une thèse de philosophie écrite en latin par Mathieu, en 1680. Son père était si heureux de voir son fils tendre vers le sacerdoce, qu'il imita le geste de sa mère, Elizabeth Tessier, en lui offrant une rente de 75 livres par an s'il acceptait d'être prêtre lorsqu'il serait invité. Mais ce fut en vain, car en 1680, avant d'accepter le sous-diaconat, Mathieu préféra quitter la vie cléricale après sept ans au séminaire.

Comme ses frères, Mathieu aussi obtint une concession sur la rivière Saint-Jean en 1684. Cette seigneurie appelée Nacchouac (Nashwaak) comprenait "tout ce qui se rencontre de terres non concédées ni habitées le long de la rivière St-Jean, entre le lieu nommé Jemsec et un autre lieu Machouac, et deux lieues de profondeur de chaque côté de la dite rivière St-Jean...". Cette seigneurie longue de trente milles, comprenait les paroisses actuelles de Maugerville, Sheffield, Burton et Lincoln. De plus, c'était certainement la partie la plus fertile de la vallée de la Saint-Jean.

Mathieu établit sa résidence en face de l'embouchure de la rivière Oromocto, sur ou en face de l'île "Middle Island" actuelle. Voilà pourquoi, sur les vieilles cartes anglaises, cette île est nommée "Farnese" (pour Freneuse).

Avant d'aller habiter sa seigneurie, Mathieu se maria, le 1^{er} octobre, 1686, (le même jour que son frère Louis), à Louise Guyon, sœur de Marguerite Guyon. C'était une femme admirable et accomplie. Comme sa sœur, elle aussi eut le courage de vivre dans la solitude des forêts immenses de la rivière Saint-Jean, au milieu de dangers multiples.

De suite Mathieu se mit à l'œuvre pour développer sa concession et mettre la terre en culture. En même temps il s'efforça de trouver des colons pour venir prendre des terres en sa seigneurie. Il réussit assez bien, car en 1698, il y avait 36 colons. À cause de son voisinage du fort Nacchouac, établi en 1692, il dut être appelé souvent à faire du service au fort. Malgré tout, d'après un recensement de 1695, il avait 30 arpents en culture, sans compter 40 arpents de terres basses en pâturages naturels. Sa récolte de 1694 lui rapporta 50 minots de blés, 40 minots de pois, 120 minots de blé-d'inde (maïs), 12 minots d'avoine; il avait aussi dix bêtes à cornes, 40 porcs, 86 volailles.

Comme son frère Louis, Mathieu avait le droit de traite sur sa concession. À Nacchouac comme à Gemseg, le gouverneur de Villebon fut témoin des profits faciles de la traite. Cela lui fit envie. Comme officier supérieur, il ne pouvait ouvertement se livrer à la traite. Mais il encourageait ses frères à la faire; ceux-ci la faisait même sur les concessions des D'Amours. D'où des plaintes.

Le gouverneur, Joseph Robineau de Villebon, malgré ses qualités de militaire habile, se plaignait de tout le monde. Des plaintes sérieuses ont aussi été faites contre lui et ses deux frères, Portneuf et Des Iles. Villebon, semble-t-il, aurait voulu établir un monopole de la traite sur la rivière Saint-Jean, en se servant de ses frères qui courraient les bois et trafiquaient avec les Indiens en fraude, jusque sur les concessions des D'Amours. De plus, on reprochait à Portneuf de mener une vie de débauche, buvant et vendant l'eau-de-vie, et à Des Iles on reprochait son commerce défendu avec l'anglais Alden du Massachusetts. Les missionnaires appuyaient ces accusations, comme fondées.

De Villebon, furieux de voir ses frères déplacés et lui-même accusé par suite des plaintes, s'en est pris aux frères D'Amours, les accusant (en 1686) faussement de conduite scandaleuse, de négliger complètement la culture de leurs concessions. René, sieur de Clignancourt, n'a pas fait grand chose sur sa concession; c'est vrai, mais il a été très occupé aux raids faits sur les colonies anglaises. Il ne pouvait pas tout faire à la fois. D'ailleurs, tous ces D'Amours étaient officiers et devaient prendre une part active à la défense du pays, mais aussi accompagner les Indiens dans leurs attaques sur les colonies anglaises. Ces absences prolongées ne favorisaient pas la culture des terres. Et Villebon lui-même était bien heureux d'avoir les frères D'Amours pour l'aider à défendre son fort, surtout René de Clignancourt, très estimé des Indiens de toute la région.

Les frères D'Amours avaient accusé Villebon d'avoir, de sa propre autorité, saisi et vendu aux Indiens une cargaison destinée aux D'Amours. De plus, il avait abattu leurs bestiaux, et les empêchait de jouir en sécurité de leurs concessions.

M. de Denonville, gouverneur à Québec, a été très mal impressionné par les accusations de Villebon, qu'il a cru sans faire enquête. Il se montra trop sévère pour les frères D'Amours. Il écrivait au Ministre de Paris, le 10 novembre 1686. "J'ai fait arrêter deux des enfants du Sieur D'Amours, un de nos conseillers, qui ont des concessions en Acadie. Je les ai fait enfermer dans une chambre, les fenêtres bouchées. Sans communication avec qui que ce soit, ni père, ni amis, pour avoir méprisé les avis que je leur avais fait donner par leur père que s'ils continuaient de vivre dans les bois dans les désordres des sauvagesses et des ivrogneries, je les châtierais."

"Ayant continué à leur ordinaire depuis avoir reçu ma lettre et étant venus ici en mon absence, le major de Québec les a arrêtés par mon ordre et retenus quelques mois renfermés, et je ne les ai fait sortir qu'après une assurance publique de toute la famille qu'ils changeraient de vie, et que les frères seraient caution l'un de l'autre. Ils se sont mariés tous deux et ne sont retournés dans leurs concessions qu'aux conditions qu'ils s'appliqueraient à faire des habitations, y semer des blés. Ils sont quatre frères en ce pays-là dans des concessions que MM. de la Barre et de Meulles leur ont données, lesquelles on leur ôtera s'ils ne changent de vie et s'ils ne cultivent pas la terre."

Or, au commencement de 1695, Mathieu D'Amours a 30 arpents en culture, sur lesquels il avait une belle récolte en 1694. Dans la Province de Québec, on a loué les Couillard, les Fournier qui mettaient en culture 1 ou 2 arpents par an. Mathieu a mis 30 arpents en culture en dix ans. Il méritait tout aussi bien des louanges.

Pourtant en 1695, Villebon, qui se plaignait de tout le monde, de ses officiers, des missionnaires, de Des Goutins, renouvela ses plaintes contre les frères D'Amours, les accusant cette fois d'insoumission, d'indépendance, d'inconduite chez les Indiens. Mais il a oublié de dire que les D'Amours se sont exposés sans compter pour l'aider à défendre son fort de Nacchouac, qu'ils acceptaient de collaborer avec lui dans les expéditions contre les Anglais de la Nouvelle Angleterre.

A Québec la vérité a fini par être connue, et Frontenac écrivait au Ministre de Paris; "Il ne faut pas espérer que ces habitants puissent pendant la guerre augmenter considérablement leurs établissements, étant tous les jours exposés à se voir détruire par les Anglais. Les sieurs D'Amours, frères, qui y sont établis, n'ont point donné lieu à la calomnie que l'on a faite contre eux en leur imputant de mener une vie licentieuse, étant très honnêtes gens. A l'égard du commerce de pelletterie avec les sauvages, il est vrai qu'ils le font ainsi que les autres habitants, et c'est le seul moyen qui leur peut procurer leurs besoins de France. Il serait à propos de défendre absolument ce commerce dans le fort de Nacchouac, et que MM. de la Compagnie envoyassent des marchandises à tous les habitants, en leur fixant les prix sur lesquels ils pourraient se régler en les commerçant avec les sauvages afin que les uns et les autres y trouvassent leur avantage."

L'intendant Champigny écrivait de Québec au Ministre de Paris le 6 novembre 1695: "Les enfants du sieur D'Amours, conseiller au Conseil Souverain, qui sont établis à la rivière St-Jean, s'appliquent principalement à la culture des terres et à lever des bestiaux. Je vous envoie, Monseigneur, le recensement qui a été fait par le Père Simon, qui est missionnaire dans la même rivière, auquel on peut avoir croyance, étant très honnête homme. C'est bien mal à propos, Monseigneur, que l'on vous a mandé qu'ils mènent une vie licencieuse avec les sauvages, puisque j'ai des témoignages assurés que leur conduite est fort bonne". Enfin! la vérité est connue et la réputation des frères D'Amours lavée des calomnies.

Frontenac connaissait bien Villebon; il ne tint pas compte des accusations faites, et accorda aux D'Amours une nouvelle concession, en donnant à Bernard D'Amours, sieur de Plaine, un brillant officier, (accusé lui aussi), une étendue de terre sur la rivière Kennebecasis, tributaire de la Saint-Jean.

Dégoûté peut-être par ces calomnies, et constatant que sa demeure construite sur un terrain bas était exposée aux inondations de chaque printemps, Mathieu, fils, a songé à quitter définitivement la Saint-Jean, surtout après la mort de son père (1695) auquel il succédait comme conseiller à Québec. Voilà pourquoi, le 6 août 1696, il avait commencé des transactions avec Michel Chartier, de Scoudouc, pour lui louer toute son habitation pour une période de cinq ans, moyennant 600 livres par an. Le contrat ne fut pas exécuté, car six mois avant la date de prise de possession, les Anglais brûlèrent toute l'habitation de Mathieu.

D'Amours D'esprenuse *Louise Guyon*

En 1689, comme Mathieu D'Amours, père, sentait sa fin approcher, il demanda pour son fils, Mathieu, le plus instruit de ses fils, la charge de conseiller en survivance de son père. Ce qui fut accordé par le Roi, le 24 mai 1689.

Le père Mathieu D'Amours, sieur de Chaufour, mourut en 1695 et fut inhumé en l'église Notre Dame de Québec. En conséquence, Mathieu D'Amours, sieur de Freneuse, partit de la rivière Saint-Jean à l'été 1696 pour aller prendre à Québec la place de son père au Conseil. Il s'y installa et prit part à quelques réunions. Le 13 août, il demanda permission et congé pour aller chercher son épouse à la rivière Saint-Jean; ce qui fut accordé. En route, il apprit que les Anglais montaient la rivière Saint-Jean pour aller attaquer le fort Nacchouac. Accouru en vitesse, il arrivait à temps pour prendre part à la défense du fort. En effet, les Anglais, le long de la rivière Saint-Jean, avaient tout brûlé sur leur passage. Heureusement, Madame de Freneuse avait été avertie de l'approche des Anglais. Elle eut le temps de se cacher dans la forêt avec ses enfants et ses engagés. Après quelques jours, elle revint pour trouver, hélas ! toute son habitation complètement brûlée. Pour comble de malheur, son mari revint de Nacchouac, blessé, et mourut vers la fin d'octobre, la laissant veuve, pauvre, avec deux jeunes garçons. Elle qui avait sans doute rêvé de vivre à Québec avec son mari devenu membre du Conseil, voyait tout ce beau rêve changé en malheur. A 33 ans la voilà deux fois veuve!

Madame de Freneuse est restée quelque temps au fort Nacchouac, mais elle se rendit vite compte qu'elle ne pouvait désormais vivre seule avec ses jeunes enfants. Devant les dangers d'une nouvelle invasion des Anglais, elle jugea plus prudent de quitter la rivière Saint-Jean et de se réfugier à Port-Royal. Elle s'y rendit en 1699 avec ses deux garçons et les deux filles de sa défunte sœur, femme de Louis.

De là elle écrivit au Roi, demandant une pension en raison des services de son mari.

De suite elle fit la connaissance de M. de Bonaventure, alors commandant en second de l'Acadie. Ils se lièrent d'amitié, et ce fut le point de départ de jalousies tenaces, pernicieuses, contre l'un et l'autre. Des rapports faux ou exagérés furent envoyés à Québec et surtout à Paris.

Cette tragédie commença en 1702, lorsque le missionnaire Maudoux fut rappelé de Port-Royal en France à cause de son entêtement, "du désir de Commander".¹ Aigri, furieux, Maudoux écrivit une lettre où il attaqua le gouverneur et son ami le sieur de Bonaventure; il eut l'effronterie d'écrire au sujet du gouverneur: "Il a actuellement avec luy une fille d'environ dix-huit ans avec laquelle il vit scandaleusement. Le sieur de Bonaventure a aussi une femme veuve chez luy, avec une fille de dix-neuf à vingt ans qui cause aussi du scandale". Tout cela était faussement représenté.

A partir de 1702, le Roi reçut de si nombreuses plaintes au sujet de la vie scandaleuse du sieur de Bonaventure, qu'il fut sur le point de lui enlever les emplois qu'il avait sur terre et sur mer.

¹ L'Abbé Abel Maudoux, ordonné en 1688, avait fait du ministère au Canada avant de devenir curé de Port-Royal en 1693. Il retourna en France en 1702.

Le ministre de Paris, en novembre 1703, demanda des explications à M. de Brouillan, qui dit carrément qu'aucun de ces scandales n'était venu à sa connaissance. Puis il fit l'éloge de Bonaventure: "C'est quasi le seul icy auquel je puisse me confier et sur lequel j'ose me reposer lorsqu'il s'agit de quelque chose de considérable. Il me paroist sy mortifié de la fauce accusation qu'on luy fait, que cela l'oblige à vous demander d'aller servir en France à son premier emploi, à moins que vous ne le jugiez nécessaire en ce pais, auquel cas il vous supplie de vouloir favoriser le passage à Madame son épouse pour venir le joindre, affin de ne point donner lieu à ses ennemis de le desservir auprès de vous dans la suite."

Les missionnaires n'avaient pas manqué d'informer l'évêque de Québec du double scandale de Port-Royal. Mgr de St-Vallier proposa au Ministre de Paris "d'éloigner deux femmes de l'Acadie, qui y causent beaucoup de scandale. La première est la dame Freneuse que tout le monde a su avoir un mauvais commerce avec le sieur de Bonaventure. Il serait nécessaire d'ordonner à M^r de Brouillan de l'obliger à retourner en Canada avec ses enfants, ou dans sa terre qui est auprès de la rivière St-Jean."

C'est alors qu'entre en scène un sinistre personnage, Mathieu Des Gouttins, procureur du Roi et seul juge à Port-Royal. Au lieu de remplir les nombreuses fonctions, qu'il s'est fait attribuer, il passait son temps à écrire contre tout le monde, surtout contre les gens en place. Comme de Brouillan et de Bonaventure s'entendaient bien, il les attaque. En hypocrite, il noircit tout le monde soi-disant par amour de la vertu, puis, en deux ou trois phrases sentencieuses, il se donne des compliments et demande des faveurs: bref, un intrigant dangereux.

"Il y a icy, écrit-il, une affaire qui cause un grand désordre et fait gémir les pères et mères par le mauvais exemple que cela donne à leurs enfants. C'est l'accouchement de la Dame de Freneuse des oeuvres de Monsieur de Bonaventure arrivé le 7^e septembre dernier entre 6 et 7 heures du soir, sans secours d'aucune femme, sans aprest ny disposition pour recevoir l'enfant, estant seul avec Monsieur de Bonaventure, la servante estant dans une chambre à costé de celle où cette femme accoucha." "M. de Bonaventure partit dans le moment pour se rendre au fort, on le vit tout affairé ayant de la peine à mestre son espé et courir en avertir Monsieur de Brouillan qui quitta son soupé et s'en fut chez ladite Dame où il donna l'eau à l'enfant; on envoya chercher la demoiselle Barat et sa servante qui prirent soin de tout, et le mesme soir sur les 10 h. un valet de M. de Brouillan et un soldat du fort avec sa femme du hautois, habitans, le portèrent à quatre lieues chez un autre habitant pour le faire nourrir. "..... Histoire invraisemblable et fausse, mais qui, hélas! ne fut pas rejetée par Paris.

Pas encore satisfait, Des Gouttins aggrava ses calomnies en prétendant que l'année précédente un enfant était né dans des circonstances analogues, que "Damoiselle des Chofours", sœur de Dame Freneuse, était morte de honte et de désespoir, et que M. de Chaufour confiait à plusieurs son dégoût. Or, le fait est que M. de Chaufour était alors à Gemseg à rebâtir son habitation; il pouvait difficilement se confier aux gens de Port-Royal! De son côté, Mme de Chaufour était morte depuis quatre ans! Mais cela n'a pas d'importance: la haine de Des Gouttins se donnait libre cours, puis il terminait son mémoire en laissant percevoir le but de ses calomnies: "Il y a seize années que je sers en ce pays... j'ay esté au poil et à la plume dans toutes les occasions où je me suis acquis une réputation qui me distingue et me fait honneur. L'équité et les bontés de Votre Grandeur me font espérer qu'elle y aura esgard".

Le 4 juin 1704, M. de Brouillan reçut l'ordre de faire passer la Dame Freneuse à la rivière Saint-Jean ou à Québec. En fait, celle-ci gagna les terres de son mari à la rivière Saint-Jean, mais elle se rendit vite compte qu'elle était seule sur la rivière depuis le passage des Anglais. Il était dès lors impossible de vivre là, le pays étant désert, depuis que le fort Saint-Jean à l'embouchure de la rivière avait été démantelé.

Revenue à Port-Royal, Madame de Freneuse redevint le point de mire de jalousies et de calomnies.

Malheureusement, le Ministre de Paris mit du temps à voir clair dans les intrigues de Des Gouttins et avertit très sévèrement M. de Bonaventure. Celui-ci répondit avec calme et déférence au ministre, affirmant son innocence des scandales dont on l'accusait, et demanda qu'on fît une enquête pour découvrir les faits; il offrit même de payer les frais de l'enquête. Puis il explique au ministre qu'il s'était intéressé à Madame de Freneuse chargée de plusieurs enfants, comme à la veuve d'un compagnon d'armes à qui il voulait assurer le nécessaire et pourvoir à l'installation de ses enfants. Ce qui était vrai.

Le jeu de Des Gouttins commençait à paraître un peu; il demandait sans cesse de nouvelles fonctions. Consulté à ce sujet, le gouverneur dit de lui: "Le sieur des Gouttins a de la peine à remplir un seul de ses emplois actuels."

Pour essayer d'enrayer le scandale de dame Freneuse, à Paris on suggéra à Mme de Bonaventure d'aller trouver son mari en Acadie. Le 14 mai 1704, M. du Guay, à Rochefort, fut averti que le Roi accordait à Mme de Bonaventure son passage en Acadie en partant de La Rochelle. Vers le même temps, 1704, M. de Bonaventure s'en fut en France, sur le désir de M. de Brouillan, mais il ne revint pas avec sa femme. Quelque temps après, le Ministre écrivait au sieur de Bonaventure que "le Roi a appris avec indignation sa mauvaise conduite avec la dame de Freneuse; il a été prêt de le casser. Espérant qu'il changera de vie, Sa Majesté consent à le nommer commandant en Acadie en l'absence de M. de Brouillan. Sa femme s'en va le rejoindre."

A la mort de M. de Brouillan, l'intérim fut donc assuré par M. de Bonaventure. Les Acadiens avaient appris à apprécier les qualités de M. de Bonaventure, et le désiraient comme gouverneur. Ils envoyèrent un mémoire en ce sens au ministre. Les prétendus scandales imaginés par Des Gouttins n'avaient certainement pas troublé les Acadiens, ni diminué leur admiration pour ce capitaine qui les avait souvent ravitaillés à même le butin pris aux Anglais.

Le Roi Louis XIV, en apprenant ces rapports scandaleux, aurait fait remarquer: "Louise Guyon, la veuve Freneuse; est-elle en train de devenir une répétition acadienne de la demoiselle de Meloïses de Péan?".

Sa Majesté, ayant appris que la dame Freneuse était retournée à Port-Royal depuis 1706, ordonna au nouveau gouverneur, M. de Subercase, de la faire passer à Québec. On voulait faire venir de France l'épouse de M. de Bonaventure dans le but de faire cesser le scandale. Mais les mauvaises langues n'en continuèrent pas moins de plus belle.

M. de Brouillan écrivit au Ministre, le 5 mars 1705, pour "s'expliquer sur les accusations portées contre lui par le sieur Des Gouttins. Il a envoyé la dame Freneuse aux Mines (en haut du Port-Royal) pour l'éloigner du sieur de Bonaventure, qui est indigné des calomnies qu'on fait sur son compte."

Le père Justinien Durand², curé de Port-Royal, écrivait en 1705 que la dame Freneuse était passée en France, où l'on devra la garder. Et il rendait témoignage que "depuis que M. de Bonaventure commande, la paix règne dans la colonie, et il s'est acquis l'estime de tous."

Quelques mois plus tard, M. de Bonaventure écrivit au Ministre Pontchartrain pour l'informer qu'il avait pris le commandement du pays à la mort de M. de Brouillan. Il protesta avec force contre l'accusation faite contre lui au sujet de Madame de Freneuse, et demanda qu'on lui fit son procès à lui.

L'intérim de Bonaventure comme commandant ne dura pas longtemps, car M. de Subercase, de Plaisance, Terre-Neuve, fut nommé gouverneur de l'Acadie. Bonaventure exprima son chagrin, sa déception même, de n'avoir pas été nommé gouverneur pour succéder à M. de Brouillan.

Lorsque Madame de Freneuse, en France, fut prête à partir, le Ministre écrivit à Rochefort, le 28 avril 1706, "d'empêcher la dame de Freneuse, à cause du scandale à l'Acadie, de s'embarquer pour ce pays." On lui donna "passage sur les vaisseaux qui vont au Canada." (c'est-à-dire à Québec). Il ajouta qu'il faudra "accorder passage aussi à madame de Bonaventure avec sa famille, si son intention est encore de s'y rendre."

En dépit de tous les ordres donnés, Madame de Freneuse revint à Port-Royal, tandis que Mme de Bonaventure ne jugea pas à propos de s'y rendre de suite.

Le Père Félix Pain³ avait fait un mariage au fort de Port-Royal malgré la défense de M. de Bonaventure; il en fut blâmé. Alors le père, par colère ou par vengeance, fit un rapport au Ministre contre le sieur de Bonaventure, où il dit: "la dame de Freneuse a mené une vie très scandaleuse et elle a eu enfant du sieur de Bonaventure". En effet, le registre paroissial de Port-Royal rapporte, en date du 1^{er} décembre 1702, le baptême d'Antoine, fils de dame de Freneuse, sans mention du nom du père, qui était évidemment le sieur de Bonaventure.

M. le Ministre de Paris, excédé sans doute par ces rapports, envoya un enquêteur exprès pour découvrir la vérité. Celui-ci lava l'honneur de M. de Bonaventure, comme de la dame de Freneuse. Mais les mauvaises langues n'en continuèrent pas moins leur tapage.

Le 20 avril 1707, le Ministre de Paris écrivit à M. Michel Bégon, à La Rochelle, d'accorder passage, sur le vaisseau qui devait partir pour l'Acadie, à Mme de Bonaventure et sa famille.

² Le père Justinien Durant était un Récollet. Curé de Port-Royal en 1704, il devint prisonnier des Anglais à Boston en 1711, puis devint Supérieur des Récollets à Québec en 1745. Mort à Montréal en 1757.

³ Le Père Félix Pain est un autre Récollet. Il remplaça M. Mandoux à Port-Royal en 1701. Il fut remplacé en 1703 par le Père Patrice René qui, en 1704, céda sa place au Père Justinien Durand.

Quelqu'un avait écrit à Paris que la dame de Freneuse était partie de l'Acadie. Aussitôt le Ministre demanda à M. Des Gouttins où M. de Subercase l'avait envoyée. Or c'était faux: Madame de Freneuse, depuis son retour de France, était toujours à Port-Royal. Le Roi, informé de sa présence en Acadie, donna un ordre formel, le 24 août 1707, à M. de Subercase, gouverneur de Port-Royal, de faire passer dame de Freneuse à Québec à la première occasion. L'évêque de Québec fut averti de cet ordre du Roi. Quelques semaines plus tard, le ministre de Paris écrivit à M. de Subercase pour dire que si Madame de Bonaventure n'était pas allée en Acadie, son mari aurait perdu son emploi. C'est cette conduite scandaleuse de M. de Bonaventure qui avait forcé le Père Patrice René à quitter l'Acadie en 1704. Puis le ministre écrivit à M. de Bonaventure, lui disant espérer que les désordres dont on l'accusait cesseraient à l'arrivée de sa femme en Acadie. Sinon celui-ci sera mis hors du service de Sa Majesté.

M. de Bonaventure répondit en se défendant à nouveau des accusations de ses ennemis.

Et voilà qu'au début de 1708, le ministre de Paris se plaignit à M. de Subercase que de nouveaux rapports avaient été faits contre le sieur de Bonaventure au sujet du commerce scandaleux qu'il entretenait avec la dame de Freneuse. On ne sait pas ce que sont devenus les enfants qu'il a eus d'elle. Sa Majesté réitéra l'ordre à M. de Subercase de faire passer cette dame en Canada ou de la renvoyer en France sur le premier vaisseau qui quitterait l'Acadie.

L'évêque de Québec, ayant appris que le scandale de la dame Freneuse se perpétuait toujours malgré les ordres réitérés du Roi de la faire passer en Canada, et que même l'arrivée de Mme de Bonaventure n'avait pas fait cesser le scandale, suggéra qu'il serait bon de faire servir le sieur de Bonaventure ailleurs si la dame de Freneuse ne quittait pas l'Acadie.

Toujours est-il qu'en 1707, Subercase avait reçu l'ordre formel du Roi de la faire partir; l'ordre fut exécuté... très lentement, car elle ne fut rendue à Québec qu'en mai 1708. Subercase avait détaché le sieur Vincelotte capitaine du "Vénus" pour conduire Madame de Freneuse à Québec. En arrivant à Québec, le capitaine exigea le prix du passage à bord son bateau. Indignée, Madame refusa; elle a été mise à son bord malgré elle; qu'il se fasse payer par ceux qui l'ont forcée à faire ce voyage. Après bien des pourparlers, le gouvernement de Québec paya ce passage.

Le Ministre de Paris, écrivant à M. de Subercase en mai 1710, affirma que Sa Majesté approuvait le passage de la dame de Freneuse en Canada.

C'est alors seulement que le ministre Pontchartrain de Paris admit qu'il y avait eu "de la passion dans les avis donnés sur la conduite de Bonaventure" avec madame de Freneuse. C'eût été plus exact de dire qu'il n'y avait eu que de la passion.

Vers le même temps, M. de Bonaventure reçoit du Ministre cet avis: "Maintenant que Mme de Freneuse est au Canada, il espère qu'il ne causera plus de scandale." Ainsi se terminait un long roman d'amour qui a fait couler beaucoup d'encre et aviver bien des passions.

Lorsque Madame de Freneuse était à Port-Royal, en 1707, lors des deux attaques des Anglais contre cette place forte, elle fut témoin des victoires remportées par St-Castin et ses Abénaquis, comme des fêtes qu'on fit à ce héros. Il avait été blessé, mais il guérit, et en novembre on préparait son mariage. Madame assista avec bonheur et fierté au mariage de sa nièce et protégée, Marie Charlotte, à Bernard-Anselme de St-Castin. En plus de connaître et d'admirer ce brave chef des Indiens, elle devint sa tante par alliance.

À cause de cette alliance avec Anselme de St-Castin, et parce qu'elle connaissait bien les Abénaquis et parlait leur langue, le gouverneur de Québec lui confia, en 1711, la mission assez délicate d'aller aider les Acadiens et les Indiens de la rivière Saint-Jean à s'organiser pour tenter de reprendre Port-Royal.

A cette occasion elle avait traversé, en plein hiver, la baie de Fundy en canot d'écorce avec un fils et un Indien pour aller se mettre en communication avec Bernard-Anselme de St-Castin, chef des Abénaquis. Chose curieuse, Mascarene, gouverneur anglais d'Annapolis (Port Royal) l'avait reçue avec égards, tout en soupçonnant les intentions de Madame. Il est probable que ses deux fils, déguisés en Indiens, ont pris part à l'attaque organisée par St-Castin, qui a surpris en embuscade un corps anglais sous les ordres du Major Forkes, non loin d'Annapolis, le 10 juin 1711. Le major fut tué avec d'autres et plusieurs Anglais furent faits prisonniers. Ce soir là, les deux fils vinrent chercher leur mère à Annapolis pour la conduire en lieu sûr, plus haut sur la rivière.

De retour à Québec après sa randonnée en Acadie, Madame de Freneuse apprit la mort de Marie Marsolet, sa belle-mère, à Montréal. Son défunt mari avait quelques droits dans la succession de Mathieu, son père. Pour protéger les droits éventuels de ses deux fils, elle fit élire un tuteur et subrogé tuteur pour "ses enfants mineurs", et un curateur pour Joseph de Freneuse, son fils aîné, majeur, mais absent. Celui-ci était déjà pilote sur les vaisseaux dans le golfe St-Laurent, et deviendra capitaine de vaisseau. Le 16 mai 1714, Mme de Freneuse fut élue tutrice, et Jean Fornel, subrogé tuteur.

Pendant son séjour à Port-Royal, Madame de Freneuse avait profité de l'influence de M. de Bonaventure, capitaine de frégate, pour faire placer avantageusement ses deux fils. Tous deux, attirés par l'aventure et la mer, devinrent d'abord pilotes, puis capitaines de navires. On en parlera plus loin.

Mathieu D'Amours, sieur de Freneuse, eut cinq enfants de sa femme, Louise Guyon:

Joseph, né en 1687,

Louis, né en 1689,

Mathieu, né en 1692

Nicolas, né en 1695,

Jean, né en 1696.

Mme de Freneuse eut aussi un fils illégitime né le 1^{er} déc. 1702 à Port-Royal.

SOURCES

Mathieu D'Amours de Freneuse

RAC : 1899, p. 360-423.

RAQ : vol. 29, 226-239; 1939-40, p. 439.

BRH : vol. 32, p. 577-580.

JCS : 1, p. 90-91; 111, p. 435-6, 840; IV, p. 4

SGC : XIV, p. 203 ss.

ICS : VI, p. 165, 186, 188, 199, 220.

Chambalon : 21 oct. 1692; 9 avril 1693.

Genaple : 18 août 1686.

"Histoire des Acadiens", R. Rumilly, 1, p. 163, 171-7.

"L'Acadie des ancêtres", Bona Arsenault, p. 186.

"Acadia at the end of the 17th century", J. C. Webster.

"The River Saint John", Rev. W. O. Raymond, passim.

"Fils de Québec", P. G. Roy, p. 45 ss.

R. S. C. 1941, Sec. 1, p. 37-56.